

SORTIE PATINOIRE
avec l'Office Intercommunal des Sports
du canton d'Aigrefeuille
pour les enfants nés en 2011, 2012 et 2013



L'Office Intercommunal des Sports du canton d'Aigrefeuille organise une sortie à la patinoire de La Roche Sur Yon pour les enfants de Remouillé et La Planche nés en 2011, 2012 et 2013 (CM1, CM2 et 6^{ème}).

Le Mercredi 22 Février 2023 en début d'après-midi (transport en car)

Les horaires des cars pour chaque commune vous sera précisé avec la confirmation
La participation financière demandée est de **7 euros par enfant**, l'OIS subventionnant en partie le transport en car.

Chèque à l'ordre de « OIS Aigrefeuille » à joindre à l'inscription, avec votre enveloppe timbrée pour la réponse.

Le nombre d'enfants étant limité à 50, les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée, le coupon est à retourner avant le 3 Février 2023 à la Mairie de votre lieu d'habitation.

L'encadrement sera assuré par les membres de l'OIS **et des parents volontaires pour que la sortie puisse avoir lieu (sachant patiner ou non).**

Le bureau de l'OIS.
Vos correspondants locaux:

Sandrine TEISSEDRE 06 17 43 21 50 et Nicolas BOUCHER 06 31 36 22 21

✂

INSCRIPTION SORTIE PATINOIRE Mercredi 22 Février 2023	Inscription à retourner <u>avant le 3 Février 2023</u> <u>à la Mairie de votre lieu d'habitation</u>
NOM : Prénom :	
Date de naissance : Age : Téléphone :	
Adresse :	
Mail :	
Parent, je me propose d'encadrer ? <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI	
<input type="checkbox"/> Je N'AUTORISE PAS la transmission de mon numéro de téléphone	
Je soussigné.....autorise l'Office Intercommunal des Sports, à prendre les dispositions utiles en cas d'accident pouvant survenir au cours de l'activité.	
Le.....	Signature :
Merci de ne pas oublier : <u>l'enveloppe timbrée à votre adresse, pour la réponse,</u> et le <u>chèque de 7€</u> à l'ordre de l'OIS, à joindre obligatoirement à votre inscription.	

IMPORTANT ! Tout accident de l'enfant durant l'activité sportive exercée n'est pas de la responsabilité de l'O.I.S., mais sera couvert par l'assurance des parents.